Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600297-20260320-DCM31_2026-DE

Département
du **MORBIHAN**

MAIRIE DE CALAN

Arrondissement
de **LORIENT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CALAN

L'an deux mil vingt-six le 20 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CALAN, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GUIGUEN, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026.

Présents : Yann GUIGUEN, Bernard FIOLEAU, Jessica TRIQUET, François GABILLET, Sandrine JUHEL, Annick L'HOTELLIER, Yolande OLIVIER, Benoit LE TOULLEC, Yann LE GUEVELLO, Anicée GUIDOSSE, Erwan L'HEREEC, Jean-Noël LE DROGO, Audrey AUFFRAY-FAVRE, Pierre GALIC, Claire BOUTIN.
Absents excusés : /

Madame Yolande OLIVIER a été élue secrétaire.

N° 31-2026 : DESIGNATION DE DELEGUE POUR LE CNAS

Le Conseil Municipal procède à la désignation d'un élu en qualité de délégué du CNAS.

Après en avoir délibéré, a été élu Monsieur François GABILLET, comme délégué élu du CNAS (comité national d'action sociale).

Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance,
Yolande OLIVIER

Olivier

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Yann GUIGUEN

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous-préfecture le 23 MARS 2026
De la publication le 23 MARS 2026
Fait à Calan, le 23 MARS 2026
Le Maire,